



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE



Municipalité de
Saint-Gervais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 7 MARS 2023 À 20H AU 150, RUE PRINCIPALE.

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin
M. Vincent Bilodeau
M. Nicolas Turcotte

M. Marc Martineau
Mme Roxanne Boudreault-Guimond

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

AUSSI PRÉSENTE

Mme Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 16 FÉVRIER 2023**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Dépôt du plan de formation, perfectionnement et congrès – année 2023 de la direction générale;
 - 4.3 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement # 373-22 décrétant une dépense et un emprunt de 6 644 098 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel;
 - 4.4 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale sous volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
 - 4.5 Autorisation de lancer un processus d'appel d'offres public – restauration de l'ancien presbytère;
 - 4.6 Autorisation de lancer un processus d'appel d'offres public –rénovation et mise aux normes du Centre socio-culturel;
 - 4.7 Modification de la résolution 220609 concernant le mandat services professionnels pour plans et devis réfection extérieure du presbytère;
 - 4.8 Modification de la résolution 230106 concernant l'augmentation salariale 2023 des employés et des élus de la municipalité;
 - 4.9 Mandat de services de recrutement;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

- 4.10 Nomination de fonctionnaires désignées à la délivrance des permis et des certificats

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)

- 5.1 Les communiqués;
 - 5.1.1 Renouvellement d'adhésion - carte de membre organisme radio Bellechasse-Etchemins – Passion FM;
 - 5.1.2 Renouvellement d'adhésion 2023 – Association des personnes handicapées de Bellechasse;
 - 5.1.3 Contribution financière à Viactive – Entraide Solidarité Bellechasse – Évènement Grande Fête de La Santé;
 - 5.1.4 Appui à la résolution # 2023-063 de la Ville de Matane – Bâtiments patrimoniaux-ministère de la Culture et des Communications – Assurances-Appui;
 - 5.1.5 Contribution financière à l'organisme jonction pour elle pour l'activité cabane à sucre
 - 5.1.6 Contribution financière aux loisirs de Saint-Lazare inc. pour le 19^e souper bénéfice
- 5.2 Période de questions.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

- 6.1 Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2022;
- 6.2 Adjudication de contrat pour fourniture de carburant diesel et mazout coloré;
- 6.3 Avis de motion et projet de règlement # 375-23 autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier;
- 6.4 Adjudication de contrat d'abat-poussière.

7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mot de bienvenue du maire.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

230301 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2023 tel que lu et modifié.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 16 FÉVRIER 2023

230302 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte les procès-verbaux des séances du 7 et 16 février 2023 tel que présenté et déposé à la table du Conseil.

- Modification du titre du point 4.10 procès-verbal du 7 février 2023;
Il est inscrit : Adoption du règlement d'emprunt # 373-22 pour la réfection du Centre socio-culturel;

Aurait dû être : Adoption du règlement # 373-22 décrétant une dépense et un emprunt de 6 644 098 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel de Saint-Gervais.
- Pour la résolution # 230204 l'adjudication de contrat d'optimisation du processus administratif sera reporté ultérieurement selon l'évolution de la situation de recrutement de nouveau personnel.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

4.1 COMPTES ET ADOPTION

230303 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de février 2023 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	155 204.93 \$
Sécurité publique	25 389.94 \$
Transport routier	94 342.34 \$
Hygiène du milieu	315 903.92 \$
Santé & Bien-être	0.00 \$
Aménagement et urbanisme	42 943.73 \$
Loisirs et culture	28 743.59 \$
Frais de financement	0.00 \$
Activités financières- Centre Socio Culturel et Développement Lapierre – phase 3	31 421.51 \$
TOTAL	693 949.96 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

4.2 DÉPÔT DU PLAN DE FORMATION, PERFECTIONNEMENT ET CONGRÈS - ANNÉE 2023 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

230304 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gervais confirme, par la présente résolution, le dépôt et l'acceptation du plan de formation, perfectionnement et congrès-année 2023 pour la directrice générale incluant les frais reliés à ceux-ci.

CONGRÈS ADMQ 2023	<u>Date</u> : 14-15-16 juin 2023 <u>Endroit</u> : Centre des congrès de Québec	Coût : 566 \$ + taxes + frais de déplacement
FORMATION ADMQ	<u>Date</u> : avril 2023 <u>Formation</u> : ABC/DG intermédiaire	Coût : 375 \$ + taxes
FORMATION ADMQ	<u>Date</u> : à déterminer <u>Formation</u> : Démarche d'un projet municipal : de la décision à l'implantation du projet. Si non disponible autre formation à confirmer	Coût : 399 \$ + taxes
COLLOQUE DE ZONE ADMQ	<u>Date</u> : à confirmer 2023	Coût approximatif : 150 \$ + frais de déplacement

RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-130-00-454-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT # 373-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 644 098 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

La directrice générale et greffière-trésorière dépose en vertu de l'article 557 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement # 373-22 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 644 098 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel de Saint-Gervais » devant le conseil municipal à la séance suivant la tenue de registre.

4.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE le Programme provincial d'aide à la voirie locale 2023, sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

ATTENDU les travaux d'asphaltage dans le secteur du 1^{er} rang Ouest et à l'intersection de la route Saint-Pierre et 3^e rang Est sont prévus en 2023;

230305 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais demande une aide financière au fonds discrétionnaire auprès de la députée de Bellechasse Madame Stéphanie Lachance dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.5 AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – RESTAURATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE des plans et devis sont en élaboration pour effectuer la restauration de l'ancien presbytère;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1B, (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2023 du Programme triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal en décembre 2022;

230306 IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offres public pour les services de contrat de construction rénovation pour la restauration de l'ancien presbytère;

DE procéder par le processus d'adjudication de contrat du plus bas soumissionnaire conforme;

DE publier le tout sur le système électronique d'affichage des appels d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.6 AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

ATTENDU QUE des plans et devis sont complétés à 75% pour effectuer la rénovation et mise aux normes du Centre socio-culturel;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ainsi que d'une autre aide financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2023-2024-2025 du Programme triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal en décembre 2022;

230307 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offres public pour les services de contrat de pour la rénovation et la mise aux normes du Centre socio-culturel;

DE procéder par le processus d'adjudication de contrat du plus bas soumissionnaire conforme;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

DE publier le tout sur le système électronique d'affichage des appels d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.7 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 220609 CONCERNANT LE MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS RÉFECTION EXTÉRIEURE DU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 220609 mandatant la firme Moreau architectes Inc. pour des services professionnels pour plans et devis de la réfection extérieure du presbytère;

ATTENDU QUE des dépenses engendrées jusqu'à présent ont été payées par affectation du budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE la municipalité a antérieurement adopté la résolution 211021 affectant des excédents de 230 000 \$ au projet;

ATTENDU QUE la résolution 220609 doit être modifiée afin de préciser les prochaines sources de financement;

230308 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

ET RÉSOLU QUE de modifier la résolution 220609 afin que les prochaines sommes engagées pour la fourniture des honoraires professionnels d'architectes pour le projet de réfection extérieure du presbytère soient prises dans l'excédent affecté au projet, soit le poste 22-130-00-715-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.8 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 230106 CONCERNANT L'AUGMENTATION SALARIALE 2023 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 230106 concernant l'augmentation salariale 2023 des employés et des élus de la Municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 230106 doit être modifiée afin de préciser la source de financement pour le montant forfaitaire de 2,5 % à verser aux employés réguliers et temporaires pour l'année 2023;

230309 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU QUE de modifier la résolution 230106 afin que le paiement du montant forfaitaire de 2,5% aux employés réguliers et temporaires pour l'année 2023 soit financé à même l'excédent non affecté.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

4.9 MANDAT DE SERVICES DE RECRUTEMENT

ATTENDU la démission de la greffière-trésorière adjointe le 1^{er} mars 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste vacant;

230310 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater une entreprise pour les services de recrutement de personnel afin de combler le poste vacant, et ce, le plus rapidement possible.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-130-00-495-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.10 NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme GESTIM pour assurer temporairement le service de délivrance de permis et certificats;

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (A-19.1), article 119, paragraphe 7, permet au Conseil de la municipalité de désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU QUE le Règlement sur les permis et certificats # 361-21 prévoit les devoirs et les droits du fonctionnaire désigné, en particulier en ce qui a trait à la délivrance de permis et certificats et statue au nom du Conseil municipal sur toute demande de permis ou certificats et autres procédures édictées par les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité;

230311 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE Mme Diane Mani et Mme Anne Marie Pariseault de l'entreprise GESTIM Inc. soient nommées fonctionnaires désignées pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gervais pour la période comprise entre le 17 février et le 14 avril 2023;

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - CARTE DE MEMBRE ORGANISME RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS - PASSION FM

230312 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Éric Asselin



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Saint-Gervais à la carte de membre de Radio Bellechasse-Etchemins – Passion FM pour un montant de 40 \$ pour l'année 2023.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.2 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2023 – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BELLECHASSE

230313 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion 2023 à l'Association des personnes handicapées de Bellechasse au montant de 25 \$.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE A VIACTIVE – ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE – ÉVÈNEMENT GRANDE FÊTE DE LA SANTÉ

230314 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

ET RÉSOLU DE contribuer au montant de 150\$ pour l'évènement Grande Fête de la Santé.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.4 APPUI À LA RÉSOLUTION # 2023-063 DE LA VILLE DE MATANE – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS- ASSURANCES- APPUI

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Gervais appui la résolution # 2023-063 intitulée « Bâtiments patrimoniaux- ministère de la Culture et des Communications- assurances- appui » de la Ville de Matane;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais vit la même problématique et souhaite entreprendre la même démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concernée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les Municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribue à la dévalorisation du dit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine.

230315 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais en appui à la Ville de Matane demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la municipalité de Saint-Gervais s'engage à transmettre, la présente résolution aux autorités concernées :

Gouvernement du Québec;
Ministère de la Culture et des Communications;
Ministère des Affaires municipales et de l'habitation;
Mme Stéphanie Lachance, députée de la région de Chaudière-Appalaches;
Mme Dominique Vien, députée – Bellechasse- Les Etchemins - Lévis;
Aux municipalités et MRC du Québec;
Fédération québécoise des municipalités;
L'Union des municipalités;
Aux amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APQ);
Action patrimoine;
Héritage Montréal;
Ordre des urbanistes du Québec;
Ordre des architectes du Québec;
Bureau d'assurance du Canada;
Regroupement des cabinets de courtage d'assurance Québec (RCCAQ);
M. Gérard Beaudet, professeur titulaire, université de Montréal;
M. Jean-François Nadeau, journaliste au devoir.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.5 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME JONCTION POUR ELLE POUR L'ACTIVITÉ CABANE À SUCRE

230316 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU DE contribuer au montant de 100\$ pour l'évènement de l'activité cabane à sucre du 26 mars 2023.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.6 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX LOISIRS DE SAINT-LAZARE INC. POUR LE 19^E SOUPER-BÉNÉFICE

230317 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU DE contribuer en participant à l'achat de deux billets pour le souper du 29 avril 2023 au coût de 60\$ chacun.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

6.1 APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE 2022

ATTENDU QUE les Municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a produit et présenté le contenu aux membres du conseil MRC;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Bellechasse doit transmettre dans les trois (3) mois de leur fin d'année financière un rapport d'activité de l'exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2022 de la MRC de Bellechasse.

230318 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2022 et fera parvenir la présente résolution à la MRC de Bellechasse.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

6.2 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL ET MAZOUT COLORÉ

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a lancé un processus d'appel d'offres public concernant l'achat de fourniture de carburant diesel et mazout coloré;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite bénéficier du pouvoir d'achat de groupe;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a procédé à l'ouverture des soumissions de la fourniture de carburant diesel et mazout coloré le 13 février 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a procédé à l'analyse des soumissions et recommande l'adjudication de contrat à la firme Harnois Énergies Inc.;

230319 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroi le contrat à l'entreprise Harnois Énergies inc. pour la fourniture de carburant diesel et mazout coloré au montant de 1.8040 \$/L (diesel clair) et de 1.5570 \$/L pour le mazout coloré / heure (taxes en sus);

QUE la dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires 02-320-00-631-00 et 02-330-00-631-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DU RÈGLEMENT # 375-23 AUTORISANT UN SURVEILLANT DEVANT LA SOUFFLEUSE À NEIGE À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER

AVIS DE MOTION est par la présente, donné par Éric Asselin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement # 375-23 autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

Le projet de règlement intitulé Règlement # 375-23 autorisant un surveillant devant la souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier est remis aux membres du conseil. Ce règlement ne sera pas lu lors de la séance au cours de laquelle il sera adopté.

6.4 ADJUDICATION CONTRAT – ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE le besoin estimé pour l'année 2023 est de 31 000 litres d'abat-poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions;

Entreprises	Prix par litre (excluant les taxes)
Somavrac C. C.	0.4160 \$
Entreprises Bourget	0.4557 \$



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

Conformément au règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et le suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat à la firme Somavrac C. C. (plus bas soumissionnaire conforme);

230320 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Somavrac C.C. le contrat 2023 pour la fourniture, le transport et l'épandage de 31 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35 %, soit pour un prix de 0.4160 \$ / litre (taxes en sus);

QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-320-00-620-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

11. DOSSIER (S) - VARIA, AUTRE

CERTIFICAT DU GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce 8 mars 2023

Johanne Simms;
Directrice générale et greffière-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

230321 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h47.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau
Maire

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

